



Lettre d'informations aux Porteurs
du FCP UFF HEXAGONE PME

Neuilly, le 05/02/2020

Objet : Changement pour le FCP UFF HEXAGONE PME Part C FR0013277043

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds UFF HEXAGONE PME, dont la société de gestion est Sunny Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

1 – L'opération

Vous êtes porteur de parts du FCP UFF HEXAGONE PME (Codes Isin part C FR0013277043), Sunny Asset Management a décidé de donner plus de souplesse à la gestion du FCP SUNNY MANAGERS, fonds maître de votre fonds, pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du FCP à partir du 10 février 2020, en vue d'atteindre l'objectif de gestion de manière optimale.

Ainsi, les limites d'investissement ou d'exposition suivantes du FCP SUNNY MANAGERS sont modifiées :

- L'investissement maximum en titres d'Euronext Growth passe de 20% à 30% maximum
- De manière ponctuelle, l'investissement et l'exposition en actions pourront atteindre au maximum 110% de l'actif net, suite à une position débitrice possible au maximum de 10% telle qu'autorisée par la réglementation

Si vous agréez l'opération, aucune action n'est attendue de votre part.

En revanche, si ces modifications ne correspondent pas à vos souhaits, vous disposez d'un délai de trois mois pour demander le rachat sans frais de vos parts à compter de la présente lettre. Au-delà, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur ces modifications, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

Vous trouverez ci-dessous les principales évolutions observées et le tableau complet comparatif des modifications en annexe.

2 – Les modifications entraînées par l'opération

2-1 Profil de risque

- Modification du profil de rendement/risque : OUI
- Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

Le profil du rendement/risque est modifié et augmenté.

Sunny Asset Management

Auparavant la stratégie permettait de s'exposer aux risques de titres d'Euronext Growth pour un montant maximum de 20%. Celle-ci passe à 30%. En effet, de nombreuses sociétés cotées utilisaient ce segment de la cote en tant que tremplin pour passer sur les autres compartiments d'Euronext. Or, depuis 1 ou 2 ans, Euronext Growth a attiré de plus en plus de sociétés de par sa facilité d'accès et sa visibilité. De ce fait, la diversité et la liquidité des sociétés cotées sur Euronext Growth a augmenté, ouvrant de nouvelles opportunités pour le FCP Sunny Managers.

Par ailleurs, en cas de position débitrice temporaire, dont le maximum autorisé par la réglementation est limité à 10%, l'investissement en titres actions pourra atteindre 110% au maximum.

Pour autant, l'intégration de ces nouveaux instruments ne modifie pas le profil de risque du FCP SUNNY MANAGERS mesuré par le SRRI qui reste à 5.

2-3 Frais

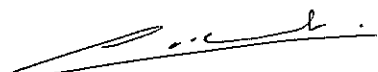
Augmentation des frais : NON

3 – Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus du FCP est tenu à votre disposition à l'adresse suivante : Union Financière de France
Banque
UFF Contact
32 avenue d'Iéna – 75783 PARIS Cedex 16 – FRANCE
Téléphone : 0 805 805 809 (service et appels gratuits)
www.uff.net

Nous vous invitons à prendre connaissance du DICI et de vous rapprocher de votre intermédiaire financier qui pourra vous conseiller.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Jacques Cadenat
Directeur Général



Réjane Montheillet
Secrétaire Général

Sunny Asset Management